

# ma communauté de communes

Pays de Nexon - Monts de Châlus

janvier 2026

Notre dossier  
**Amélioration de l'habitat :  
de nouvelles aides**



Pays de Nexon  
Monts de Châlus  
communauté de communes

BUSSIÈRE-GALANT CHÂLUS DOURNAZAC FLAVIGNAC JANAILHAC LAVIGNAC  
LES CARS MEILHAC NEXON PAGEAS RILHAC-LASTOURS SAINT-HILAIRE-LES-PLACES  
SAINT-JEAN-LIGOURE SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES SAINT-PRIEST-LIGOURE



Pays de Néron  
Monts de Châlus  
communauté de communes



## Site de Néron

6 bis place de la République 87800 Néron

## Site de Châlus

28 avenue François Mitterrand 87230 Châlus

05 55 78 29 29

accueil@paysdeneron-montsdechalus.fr

[www.paysdeneron-montsdechalus.fr](http://www.paysdeneron-montsdechalus.fr)

**Éditeur :** Communauté de communes Pays de Néron - Monts de Châlus.

**Directeur de la publication :** Emmanuel Dexet

Semestriel imprimé à 7 900 exemplaires

**Conception :** Thierry Vareillaud, service communication.

**Contributions :** Centre Intercommunal d'Action Sociale, Office de tourisme, les membres de la commission communication, les Communes, nos partenaires et les services de la Communauté de communes.

**Crédits photos :** Office de tourisme - CIAS & Communauté de communes Pays de Néron - Monts de Châlus et les communes - Adobe Stock photos.  
Impression - Fabrègue

# édito



Emmanuel Dexet  
Président de la Communauté de communes

## Accompagner les habitants et les communes

L'habitat est au cœur des enjeux de nos territoires ruraux. Il conditionne leur attractivité, leur vitalité, leur qualité de vie et leur capacité à accueillir de nouveaux habitants. Soutenir la rénovation des logements, c'est non seulement élargir l'offre disponible et améliorer sa qualité, mais aussi permettre à chacun de trouver sa place : aux familles qui souhaitent s'installer, comme aux personnes en perte d'autonomie qui peuvent ainsi rester chez elles et maintenir leurs repères.

Depuis plusieurs années, notre collectivité s'engage financièrement dans l'amélioration de l'habitat sur les quinze communes, en partenariat avec le Département et l'État, à travers le plan départemental de l'habitat. Avec la création de Nov habitat 87, nous avons naturellement choisi d'adhérer à cette plateforme, afin d'offrir aux habitants un accompagnement clair, efficace et neutre.

Mais il nous est apparu nécessaire d'aller plus loin. Une nouvelle dynamique s'impose : des aides ciblées sur les centres-bourgs, avec un volet financier plus incitatif. Car rendre nos villages attractifs, donner envie d'y habiter et d'y rester, voilà l'une des clés pour transformer notre ruralité en véritable atout.

Nous avons également souhaité renforcer notre collaboration avec les communes, en leur proposant un soutien technique et financier pour améliorer leur parc de logements. Cette démarche

# SOMMAIRE

DOSSIER : amélioration de l'habitat	page 3
Un réseau de médiathèques	page 11
Le service déchet	page 12
Labellisation Villes et Villages étoilées	page 14
La charte intercommunale de développement des énergies renouvelables	page 15
L'Office de tourisme	page 16
L'actualité du CIAS	page 18
En direct des communes !	page 21
L'actu de l'économie	page 25
L'essentiel des conseils communautaires	page 27
Les élections municipales	page 30
Calendrier de collecte 2026	page 31



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

collective est essentielle : elle permet d'agir concrètement, au plus près des besoins.

Vous retrouverez dans le dossier de ce magazine toutes les informations utiles. Et n'hésitez pas à solliciter directement la plateforme Nov habitat 87 ou notre partenaire Soliha : ils sont là pour vous accompagner dans vos démarches, parfois complexes, mais toujours porteuses de solutions.

Bien sûr l'amélioration de l'habitat n'est pas le seul levier pour maintenir et améliorer la qualité de vie dans notre campagne. Vous constaterez également dans ce magazine qu'élus et agents de la Communauté de communes poursuivent leurs engagements pour offrir des services qui répondent aux besoins de la population. Enfin, nous sommes très heureux de vous présenter, après près de 2 ans d'échanges, de réflexions, la charte intercommunale de développement des énergies renouvelables. S'il faut en premier lieu être plus sobre et limiter les consommations d'énergie, nous devons également être prêts à accueillir de nouvelles productions d'énergie, mais pas à n'importe quel prix. Cette charte se veut un outil partagé et au service des communes. Elle doit favoriser les discussions et négociations avec les développeurs, pour que leurs projets en matière d'énergies renouvelables soient coconstruits (avec les élus, les habitants, les acteurs locaux).

En ce début d'année, je vous souhaite une bonne lecture et surtout une excellente année 2026, placée sous le signe du bien vivre chez nous, de la solidarité et de l'avenir partagé de nos communes.



# AMÉLIORATION DE L'HABITAT

**Dans le cadre du programme Petites villes de demain, un diagnostic de la situation du logement, réalisé en 2023-2024, identifie des fragilités réelles des conditions d'habitat, notamment dans le bâti ancien des centres-bourgs, même si la situation est dans la moyenne de ce qui est constaté à l'échelle de la Haute-Vienne.**



## ÉTAT DES LIEUX

Sur notre territoire intercommunal, les besoins de travaux dans le parc de logements sont importants, tant pour améliorer le confort thermique que pour adapter les logements (un tiers des ménages est âgé). **Plus d'un ménage sur cinq est en situation de précarité énergétique**, 7 à 10 % des logements peuvent être considérés comme indignes, un logement sur dix est vacant, le parc locatif social est peu représenté et l'offre locative privée, limitée à 15 % des logements, reste insuffisante et trop souvent de faible qualité, faute de rénovation. De plus, des situations de bâti dégradé, pouvant poser des problèmes de sécurité, ont été constatées.

Cette situation n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire : les fragilités sont plus marquées dans la partie sud-ouest de l'intercommunalité, qui souffre d'une moindre attractivité en raison de son éloignement du bassin d'emploi de Limoges.

Le bâti ancien situé en centre-bourg est particulièrement délaissé. Il attire peu d'investissements pour sa rénovation en raison de ses caractéristiques (mitoyenneté, étages, absence de terrain) et du coût élevé des travaux, souvent majoré par les contraintes liées à la préservation du patrimoine (périmètre de monuments historiques). Cette situation entraîne des phénomènes de vacance, de logements vétustes et dégradés, alors même que ce bâti ancien présente souvent un intérêt patrimonial.

Ces constats ont conduit les élus de la Communauté de communes à mettre en place une politique ciblée de soutien à l'amélioration de l'habitat, visant :

- ➔ la rénovation de l'habitat, y compris du parc locatif ;
- ➔ l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap ;
- ➔ la lutte contre l'habitat dégradé ou indigne ;
- ➔ la mise en valeur du bâti ancien en centre-bourg.

**Cette politique s'attache à :**

- ➔ favoriser les projets de rénovation grâce à un soutien financier et à l'accompagnement des propriétaires. Ce soutien s'adresse aux ménages

**AMÉLIORATION DE L'HABITAT**  
SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS DE NEXON - MONTS DE CHÂLUS

Rénovation énergétique - Adaptation  
Rénovation globale - Ravalement de façades

BÉNÉFICIEZ D'AIDES FINANCIÈRES  
POUR VOS TRAVAUX !

**INFORMATIONS**

CHÂLUS & NEXON ➤ 05 55 10 18 78  
SOLIHA

AUTRES COMMUNES ➤ 05 55 14 88 42  
NOV HABITAT 87

www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

ma com'm com s'engage

Partenaires : Fédération Nouvelle-Aquitaine, Action Logement, Petites villes de demain

modestes qui souhaitent améliorer leur logement, ainsi qu'aux propriétaires bailleurs qui s'engagent à maintenir des **loyers maîtrisés via un conventionnement social** ;

- ➔ apporter une réponse aux situations d'habitat indigne et de bâti dégradé, menaçant la sécurité ou menaçant ruine, si nécessaire par des mesures contraignantes.

Enfin, un choix fort a été fait en faveur du bâti ancien de centre-bourg, afin de lever les freins et relancer la rénovation de ce patrimoine qui structure nos villages.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet, rubrique « Je suis un habitant / habitat ».

**WWW.PAYSDENEXON-MONTSDECHALUS.FR**

# SOUTIEN SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE : LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT

Depuis 2023, la Communauté de communes accompagne la rénovation des logements privés sur l'ensemble de son territoire en participant financièrement au Programme départemental de l'habitat (PDH), porté par le Département de la Haute-Vienne et soutenu par l'État, via l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Ce programme apporte une aide financière aux propriétaires modestes qui engagent des travaux de rénovation et les accompagne dans leur projet (information et conseil aux demandeurs).

Les aides concernent :

- les travaux d'efficacité énergétique (Ma Prime Rénov' – Parcours accompagné) ;
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap (Ma Prime Adapt') ;
- la résorption de l'habitat dégradé ou insalubre.

Elles sont accessibles aux propriétaires occupants (sous conditions de ressources). Sur le territoire intercommunal, près d'un ménage propriétaire occupant sur deux est éligible aux aides de l'Anah et peut ainsi bénéficier d'un soutien pour ses projets de réhabilitation ou d'adaptation de logement.

Les propriétaires bailleurs peuvent également en bénéficier, à condition de proposer, après travaux, des logements conventionnés respectant des plafonds de loyers et de ressources des locataires.

Depuis son lancement en 2023, le PDH a déjà permis de soutenir 17 projets (9 rénovations énergétiques et 8 adaptations liées à la perte d'autonomie), représentant 9 825 € d'aide apportée par la Communauté de communes et générant 338 982 € d'aides supplémentaires (cofinancement Anah et Département).

L'objectif fixé est de soutenir, sur cinq ans (2023-2027), la rénovation jusqu'à 81 logements à l'échelle du territoire communautaire du Pays de Néon – Monts de Châlus.

**Nov habitat 87 est le service public de conseil en amélioration du logement en Haute-Vienne** (hors territoires de Limoges Métropole et Ouest Limousin). Il s'agit de l'antenne locale du réseau national **France Rénov'**, portée en régie par le Département de la Haute-Vienne.

Le dispositif bénéficie du soutien financier des 11 Communautés de communes couvertes, ainsi que de l'Anah, la Région Nouvelle-Aquitaine, et le SEHV (Syndicat Énergies Haute-Vienne).

## Un service public neutre et gratuit pour tous les ménages

Concrètement, cela implique que **les conseillers dédiés vous renseignent, vous conseillent, et vous orientent de manière neutre et gratuite** :

The graphic features the logo for 'Nov habitat 87' on the left, which includes a stylized house icon above the text 'Nov habitat 87' and the word 'avec' below it. To the right is the 'France Rénov' logo, featuring a house icon with a smiling face, the text 'France Rénov'' in a serif font, and the tagline 'Le service public pour mieux rénover mon habitat' in smaller text below. Below the logos is contact information: '05 55 14 88 42 - [contact@novhabitat87.fr](mailto:contact@novhabitat87.fr)' and '[www.novhabitat87.fr](http://www.novhabitat87.fr)'. A central illustration shows a man in overalls holding a tablet, standing next to a small house with a yellow roof and white walls, which has some cracks and a broken window pane.

**DES CONSEILS NEUTRES  
ET GRATUITS POUR ADAPTER  
OU RÉNOVER VOTRE LOGEMENT  
EN HAUTE-VIENNE**

(hors territoires de Limoges Métropole et Ouest Limousin)

Action portée par :

**département Haute-Vienne** **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **Agence nationale de l'habitat**

Action cofinancée par :

**ELAN** **Nouvelle-Aquitaine** **bshv** **Communauté de communes du Pays de Néon**  
**POL** **Communauté de communes du Val de Creuse** **Communauté de communes du Val de Creuse** **SEHV** **Communauté de communes du Pays de Néon**

- Que vous soyez propriétaires occupants ou bailleurs, locataires, en copropriété... et ce quels que soient vos niveaux de revenus
- Pour des projets sur l'ensemble des thématiques « amélioration de l'habitat » de l'Anah :
  - Rénovation énergétique
  - Adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap
  - Lutte contre l'habitat indigne, dégradé, ou vacant
- Pour toute question d'ordre technique, financière, juridique... en interne ou via des échanges privilégiés avec les autres services existants.

## Exemple d'adaptation d'une salle de bain

AVANT



APRÈS



Photos SOLiHA.

# SOUTIEN RENFORCÉ AUX PROPRIÉTAIRES DE BÂTIMENT ANCIEN EN CENTRE-BOURG

*Compte tenu des fragilités et des freins importants à la rénovation du bâti ancien en centre-bourg, il est apparu nécessaire de renforcer spécifiquement l'intervention publique sur ces secteurs.*

## LES CENTRES-BOURGS DE CHÂLUS ET NEXON

L'importance du bâti ancien à Châlus et à Nexon, leur rôle de centralité structurant l'offre de services aux habitants du territoire ont conduit la Communauté de communes à intensifier son action en matière d'habitat sur ces deux centres-bourgs, à travers une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU).

**Ce projet a vu le jour grâce à l'implication conjointe de la Communauté de communes et des deux communes, qui partagent le financement des mesures et viennent compléter le soutien de l'État (Anah).**

## Aide et accompagnement renforcés aux propriétaires

Les propriétaires de logements situés dans ces périmètres bénéficient d'un soutien renforcé pour leurs projets de réhabilitation. Cette opération s'inscrit dans une stratégie visant à :

- ➔ lutter contre la vacance et la dégradation de l'habitat ;
- ➔ encourager la rénovation énergétique et l'adaptation des logements.
- ➔ redonner de l'attractivité aux coeurs de bourg ;
- ➔ favoriser la mixité sociale et générationnelle.

Elle propose des aides et un accompagnement renforcés aux propriétaires privés occupants, aux propriétaires bailleurs qui engagent des travaux de rénovation ou d'adaptation, ainsi qu'aux copropriétés fragiles.

## Travaux concernés

Ces aides s'appliquent à la rénovation de l'habitat ancien situé dans les périmètres de centre-bourg de Châlus et Nexon. Elles couvrent :

- ➔ la réhabilitation complète ou partielle de logements ;
- ➔ l'amélioration du confort thermique (isolation, chauffage, menuiseries...) ;
- ➔ l'adaptation des logements à la perte d'autonomie (douche PMR, monte-escalier...) ;
- ➔ la mise en sécurité et en salubrité des logements ;
- ➔ les travaux dans les parties communes des copropriétés.

Les périmètres concernés sont consultables sur notre site internet, rubrique « Je suis un habitant / habitat » :

[www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr)

**Le taux de subvention peut atteindre jusqu'à 80 %** du montant des travaux, selon les profils et conditions de ressources, ou en cas d'engagement de loyer conventionné pour les propriétaires bailleurs.



Le programme national **Petites villes de demain**, initié en 2021 par l'État, vise à soutenir les collectivités locales dans la définition et le déploiement de stratégies plus complètes pour endiguer la perte d'attractivité des territoires ruraux et mieux répondre aux besoins des habitants : offre de services publics, commerces et services, logement, qualité des espaces publics.

Il cible particulièrement les bourgs principaux, appelés centralités de territoire, souvent fragilisés mais regroupant l'essentiel des services aux habitants (éducation, santé, commerce, loisirs...).

Ce soutien a permis à la Communauté de communes, en partenariat avec les communes de Châlus et Nexon — *centralités de notre territoire* — de renforcer son action en faveur des centres-bourgs de Châlus et Nexon, mais aussi des autres bourgs qui demeurent des lieux de lien social et de services de proximité.

Le programme d'actions mis en place intègre des mesures en faveur de l'amélioration de l'habitat.



Exemple de réhabilitation avant/après.



## Traiter les situations d'habitat dégradé

La phase de diagnostic a mis en évidence l'existence de groupes d'habitats voisins, appelés *îlots d'habitat*, particulièrement touchés par des situations de dégradation ou de vacance, avec parfois une suspicion d'habitat indigne. Ces situations, peu nombreuses mais graves, sont complexes à résoudre en raison de l'état de dégradation et de l'imbrication du bâti. Dans ces cas, les propriétaires sont parfois défaillants et la résolution nécessite davantage qu'une simple incitation financière.

La complexité de ces situations exige des moyens importants et des compétences spécialisées. L'OPAH-RU ouvre la possibilité de bénéficier de soutiens spécifiques de l'Anah pour ce type d'opérations.

Ainsi, **quatre îlots (trois à Châlus et un à Nexon) ont été identifiés comme prioritaires** et inscrits dans le programme de l'OPAH-RU.

**Sur ces îlots, les communes s'engagent à mener une action volontariste de traitement du bâti afin :**

- ➔ d'écartier les risques pour les habitants et le public ;
- ➔ de stopper la dégradation ;
- ➔ de corriger les désordres structurels ;
- ➔ et d'aboutir à la rénovation des immeubles.

L'objectif est de redonner un usage d'habitation, et parfois aussi de commerce, à ces bâtiments. Pour cela, les communes accompagnent les propriétaires et, si nécessaire, mettent en œuvre des dispositions contraignantes dans les situations de bâti les plus dégradées.

Elles sont appuyées par une ingénierie spécialisée, mobilisée dans le cadre de l'OPAH-RU et cofinancée par la Communauté de communes.

Le travail est engagé : il s'agit d'abord de connaître l'état des immeubles concernés et la situation de leurs propriétaires, afin de prendre les mesures de mise en sécurité, définir les travaux nécessaires et garantir leur réalisation.

## OPÉRATION FAÇADES pour l'embellissement des centres-bourgs

*Pour renforcer l'attrait des centres-bourgs et favoriser ainsi l'accueil de nouveaux habitants, la Communauté de communes développe un soutien pour inciter au ravalement des façades des habitations.*

Une aide financière est ainsi apportée aux propriétaires (sans condition de ressources) qui engagent des travaux de ravalement de façades de leur habitation. L'habitation doit être située dans le périmètre défini de mise en valeur et sur une Commune adhérente au dispositif et qui s'engage ainsi à le cofinancer à part égale avec la Communauté de communes.

Neuf communes ont souhaité s'engager dans cette opération Façades, sur un périmètre défini : Bussière-Galant (secteur gare), Les Cars, Châlus, Dournazac, Flavignac, Meilhac, Nexon, Rilhac-Lastours, Saint-Priest-Ligoure.

Par souci d'efficacité, ces périmètres sont limités aux secteurs à enjeux patrimoniaux des bourgs. Ils sont consultables sur notre site internet rubrique « Je suis un habitant / habitat » :

[www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr)

L'aide au ravalement de façade est de **40% du coût de travaux** (dans la limite de 15 000 € HT de travaux).

L'objectif fixé est de permettre le ravalement de **64 façades d'habitations privées sur 5 ans**.



Exemple de ravalement de façade avant/après.

**La Communauté de communes a confié à SOLiHA l'animation de l'OPAH-RU** des centres-bourgs de Châlus et Néon et de l'opération façades. Soliha est chargé d'apporter un accompagnement individualisé gratuit aux propriétaires pour les aider à définir le projet de rénovation, solliciter les aides et suivre les travaux. L'équipe de Soliha assure des visites techniques à domicile, l'aide au montage des dossiers de financement et le suivi du projet jusqu'à la fin des travaux et au versement de l'aide.

**Ce soutien gratuit pour l'usager est entièrement pris en charge par la Communauté de communes, les communes de Châlus et Néon et les partenaires financiers de l'OPAH-RU.**

SOLiHA assure en outre les missions de conseils aux Communes pour les aider à traiter les situations d'habitat dégradé ou de logement indécent.

# SOLiHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

## SOLiHA Terres Océan Haute-Vienne

SOLiHA Terres Océan comprend les établissements SOLiHA Haute-Vienne, Corrèze, Lot et Garonne et Gironde.

À travers ses actions, SOLiHA œuvre à :

- Accompagner les personnes âgées et/ou à mobilité réduite afin de leur assurer un maintien à domicile
- Réussir la transition énergétique pour tous par l'amélioration de l'habitat et de son utilisation
- **Lutter contre l'habitat indigne et dégradé et mettre tout en œuvre pour trouver une solution**
- **Mobiliser le parc privé pour loger des ménages à revenus modestes**



Laurence LAPORTE, Bastien COUDERC - Chargés d'opération

- Redynamiser les centres-bourgs et communes rurales en accompagnant les élus locaux dans leurs projets

**SOLiHA 05 55 10 18 78**

## QU'EST-CE QU'UNE OPAH-RU ?

### Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

(OPAH-RU) est un dispositif contractualisé entre les collectivités locales, l'Etat (via l'Agence nationale de l'habitat) et d'autres partenaires financiers du logement (Région, Département, Action Logement, Fondation pour le logement).

Lors de son lancement, les partenaires définissent les mesures d'aide, fixent des objectifs de logements réhabilités sur une période de cinq ans et déterminent leur participation financière pour soutenir les projets des propriétaires.

**L'OPAH-RU permet d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires privés dans leurs projets de rénovation.** Elle finance également un conseil personnalisé à

chaque étape du projet : identification des travaux nécessaires, montage du dossier d'aide, suivi des travaux.

Ce dispositif se distingue par sa dimension renforcée de **renouvellement urbain**, ciblant les centres-bourgs, souvent caractérisés par un bâti ancien, une vacance importante ou des problématiques d'habitat indigne. Il permet de traiter les situations les plus dégradées, pour lesquelles une simple aide incitative aux propriétaires est insuffisante, compte tenu de l'ampleur des problèmes.

L'OPAH-RU offre ainsi un soutien fort, à la fois technique et financier, pour aider les communes à prendre en charge le bâti dégradé et lui redonner une fonction de logement.



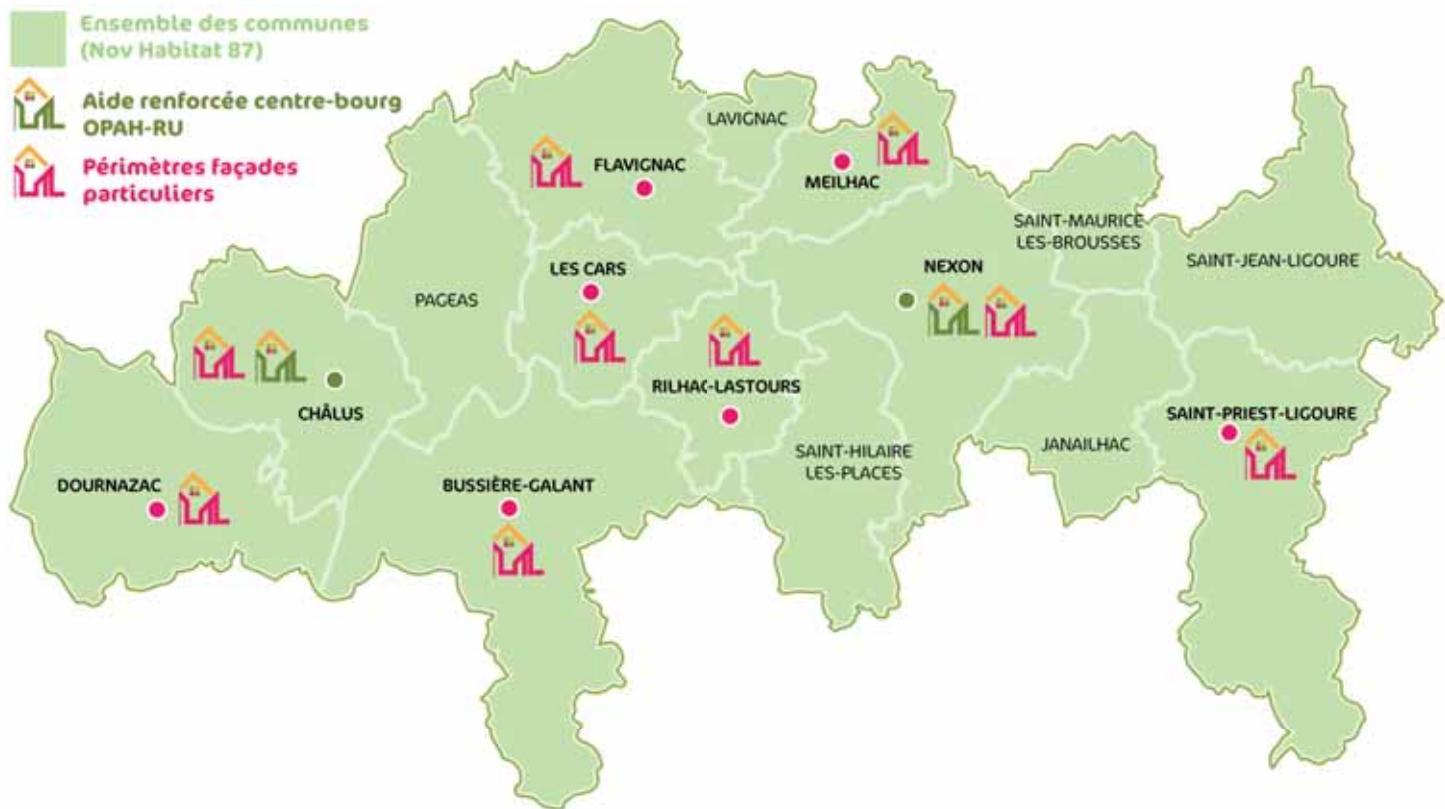
L'OPAH-RU est conduite avec le soutien de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Haute-Vienne et de l'ensemble des partenaires techniques et financiers mobilisés : Action Logement, Fondation pour le Logement des Défavorisés, mais aussi localement de l'UDAP 87, CAUE 87, ADIL, artisans locaux, associations.

# EN SYNTHÈSE, LES AIDES POUR VOS PROJETS

## QUELS TRAVAUX ?



- RÉNOVATION DE L'HABITAT
- TRAVAUX DE CONFORT THERMIQUE
- ADAPTATION DU LOGEMENT À LA PERTE D'AUTONOMIE
- TRAITEMENT DE L'HABITAT DÉGRADÉ ET INSALUBRE
- RAVALEMENT DE FAÇADES



### QUOI ?

AIDE AUX TRAVAUX

### OÙ ?

SUR TOUT LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

### COMMENT ?

NOV HABITAT 87  
05 55 14 88 42

### POUR QUI ?

Propriétaires occupants sous conditions de ressources et propriétaires bailleurs sous conditions de conventionnement social

AIDE RENFORCÉE AUX TRAVAUX\*

CENTRE-BOURG DE CHÂLUS ET NEXON

SOLIHA  
05 55 10 18 78

AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADE\*

CENTRE-BOURG DE CHÂLUS ET NEXON ET DES COMMUNES VOLONTAIRES

SOLIHA  
05 55 10 18 78

Propriétaires (occupants et bailleurs) sans conditions de ressources

Bussière-Galant (secteur gare), Les Cars, Châlus, Dournazac, Flavignac, Meilhac, Nexon, Rilhac-Lastours, Saint-Priest-Ligoure.

\*dans les périmètres définis consultables sur notre site internet, rubrique Je suis un habitant/Habitat : [www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr)



## UN APPUI AUX COMMUNES

### agir sur l'habitat en centre-bourg

Centre-bourg des Cars.

*Au-delà du soutien direct aux propriétaires pour l'habitat privé, la Communauté de communes apporte un soutien aux communes rurales qui souhaitent agir pour préserver et valoriser le bâti ancien en le mobilisant pour l'accueil de nouveaux habitants. Cet accompagnement prend désormais deux formes.*

#### Soutien aux projets de logements communaux

Certaines communes peuvent souhaiter acquérir et rénover un bâti afin de proposer une offre de logements locatifs à vocation sociale. Soucieuse de maintenir une collaboration étroite avec les communes et de revaloriser le bâti ancien tout en développant une offre locative de qualité, la Communauté de communes apporte une aide financière pour la **création ou la rénovation de logements communaux**.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'une offre de logements sociaux de qualité, actuellement insuffisante sur notre territoire, tout en redonnant vie à un bâti ancien vétuste situé en centre-bourg, contribuant ainsi à sa revitalisation.

Cette aide de **20% du coût de travaux** (avec un plafond de travaux de 100 000 €) est ouverte aux Communes du territoire intercommunal (hors Châlus et Nexon).

L'objectif fixé est de 15 logements rénovés par les communes en 5 ans.

#### Soutien technique aux Communes pour traiter les habitations dégradées ou insalubres

La Communauté de communes finance également un appui technique et juridique aux Communes confrontées à des situations de **bâtis privés dégradés, menaçant ruine ou insalubres**, laissés en l'état par leur propriétaire. Le traitement de ces situations nécessite une technicité et des connaissances juridiques pointues. Après une phase d'échange pour consolider la connaissance de la situation du bâti et vérifier que la Commune est prête à intervenir, la Communauté de communes finance alors entièrement le recours à un expert spécialisé au profit de la Commune pour l'aider à définir la démarche à mener et l'accompagner technique et juridiquement dans la mise en œuvre.

Cette mesure est là aussi proposée sur la durée de l'OPAH-RU (2025-2030) et mobilise l'opérateur SOLIHA.



## HABITAT

### Les objectifs de la Communauté de communes

#### UN ENGAGEMENT POUR LA REVITALISATION ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit sur les 5 prochaines années (2026-2030) d'un engagement important de la Communauté de communes et des Communes en faveur de la réhabilitation de l'habitat.

- Un objectif global (prévisionnel d'engagement financier maximal) de **158 réhabilitations** de logement privés grâce aux aides sur le territoire intercommunal, réparties en **77 réhabilitations aidées en centre-bourg des centralités de territoire Châlus et Nexon (OPAH-RU)** et **81 réhabilitations supplémentaires aidées sur le reste du territoire intercommunal (PDH, période 2023-2027)**.
- 64 ravalements de façades aidés sur le centre-bourg des communes adhérentes au dispositif (à ce jour 9 communes sur les 15 de la Communauté de communes).
- La réhabilitation de 4 îlots de logements (groupe d'immeubles continus) dégradés dans les centres-bourgs de Châlus et Nexon.
- Le soutien aux Communes pour la rénovation ou création de 15 logements communaux.

#### UN ENGAGEMENT POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DES CENTRES-BOURGS

Pour atteindre ces objectifs de rénovation et de traitement de l'habitat dégradé, la **Communauté de communes pourra mobiliser jusqu'à 960 000 €**, la commune de Châlus jusqu'à 745 000 € et la commune de Nexon jusqu'à 260 000 €. Cet engagement financier local permettra de solliciter jusqu'à **3 400 000 € de subvention de l'Anah (État)** au profit de l'habitat ancien (montant prévisionnel pour atteindre les objectifs de logements du programme sur la période de 5 ans).

Se rajoute à ces montants, un apport de **70 000 € de la Communauté de communes** pour financer les aides aux travaux dans le cadre du Plan départemental de l'habitat (PDH).

L'opération, au-delà des propriétaires accompagnés, bénéficiera directement aux entreprises locales du bâtiment et de manière indirecte à l'ensemble du territoire en renforçant son attractivité (résidentielle, économique et touristique).



## LE RÉSEAU DE MÉDIATHÈQUES

### 2026 à livre ouvert

*La façade de la médiathèque et du Comptoir à Saint Priest Ligoure.*

#### Une nouvelle saison culturelle et...

Pour sa nouvelle saison, le réseau de lecture met **la nature au cœur de sa programmation culturelle**. La proximité de jardins remarquables, la présence de producteurs locaux et les préoccupations environnementales sont autant d'occasions de proposer différents temps forts durant l'année : spectacles, rencontres, expositions, balades contées, ateliers créatifs, initiation à la cuisine végétale et bien d'autres encore.

Ce premier trimestre verra accueillir deux artistes soucieux de l'environnement. Vous pourrez admirer les œuvres d'Isabelle Collett et participer à un atelier de création d'encre végétale à partir de plantes tinctoriales. Vous pourrez également prendre part à une œuvre collective en réalisant un graff végétal en compagnie de Marc Pouyet.

Découvrez l'ensemble de nos événements dans notre agenda culturel.

#### ...une huitième médiathèque à Saint-Priest-Ligoure

Le chantier a grandement avancé : Les murs ont été plaqués, les chapes définitives coulées (20 jours de séchage avant la pose du carrelage côté Comptoir et du parquet en chêne côté médiathèque, les menuiseries et les puits de lumière posés).

En attendant, le Comptoir est installé sur la partie avant de la future médiathèque grâce à une cloison provisoire installée au centre, la terrasse partagée en passe d'être coulée et sa charpente en train de se terminer. Le choix des peintures et l'emplacement des prises électriques ont été indiqués en réunion de chantier avec Leïla LAJOT, future bibliothécaire attitrée de la structure.

Nous espérons mettre en place en début d'année mobilier et fonds documentaires, pour vous accueillir dans la petite dernière de nos médiathèques.



Isabelle Collett



*Les travaux avancent !*



Romain, au volant du camion.

## DERRIÈRE CHAQUE BAC un métier essentiel

***Vous les croisez sûrement lors de leur tournée. Au volant ou accrochés à l'arrière du camion-benne, Christophe, Frédéric, Jean-Marc et Romain sillonnent chaque jour les routes de la Communauté de communes pour collecter nos déchets. Ils nous parlent de leur métier de chauffeur-riieur.***

Basés à Pageas, ils commencent leur journée dès 6 h pour la terminer vers 13 h 45. En moyenne, ce sont près de 180 km parcourus au cours de l'une des 13 tournées qui quadrillent le territoire.

Certains, présents depuis le début des années 2000, ont vu évoluer les pratiques de collecte et la gestion des déchets :

***« Il y a 20 ans, on ramassait tout à la main et on vidait directement dans les décharges. »***

Le métier a heureusement progressé : l'arrivée des premiers bacs, puis les innovations techniques en matière de levée et d'équipement des véhicules ont considérablement amélioré leurs conditions de travail. Après la fusion des deux communautés de communes, il a fallu intégrer 8 nouvelles communes et revoir entièrement les circuits.



Jean-Marc et Christophe au poste de rieur.

***« Avec les premiers GPS qui ne captaient pas partout et les nouvelles tournées, on se perdait parfois. »***

À cela s'est ajouté l'uniformisation des modes de collecte sur tout le territoire. Avec pour effet bénéfique, une baisse continue des quantités de déchets collectés.

Le métier de chauffeur-riieur est exigeant, notamment sur le plan de la sécurité. Les rieurs doivent composer avec des automobilistes qui ne ralentissent pas ou ne cèdent pas le passage, ce qui peut être dangereux pour ceux qui travaillent à l'arrière du camion.



Christophe nous montre les étapes de la levée d'un bac.

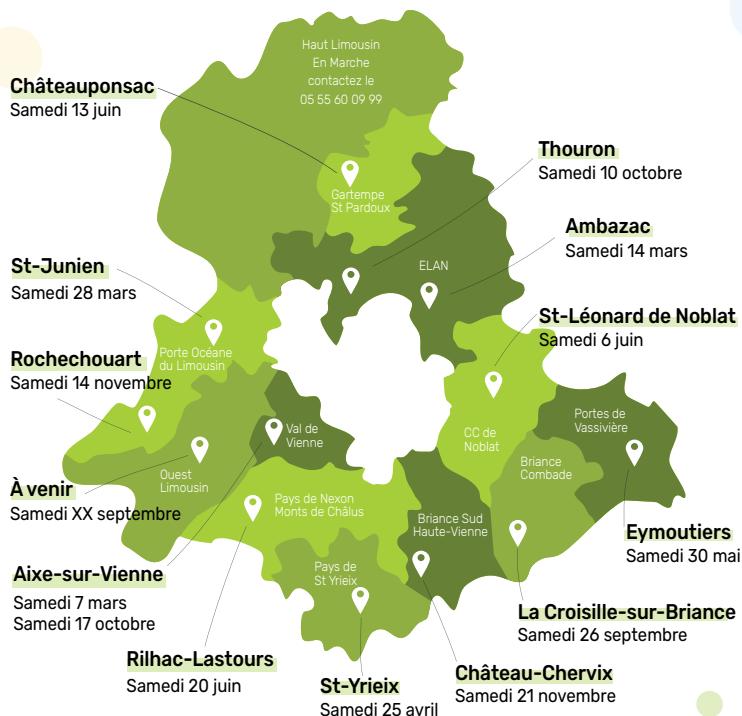
De plus, le poids du véhicule interdit toute manœuvre imprudente : un simple écart vers le fossé peut l'immobiliser. C'est pourquoi nous appelons chacun à la vigilance : laissez-leur la priorité et facilitez leur passage.

Les haies non entretenues constituent également un risque, pouvant blesser les agents ou endommager le camion (engendrant des coûts importants pour la collectivité et donc les habitants), et parfois interrompre la collecte.

**Au-delà des contraintes, tous apprécient la proximité et le contact avec la population et la satisfaction de rendre chaque jour un service essentiel.**

## Formations COMPOSTAGE & JARDINAGE NATUREL 2026

Venez découvrir les bases du **compostage** et les différentes façons de **valoriser vos végétaux** lors d'une **formation d'1H30**, organisée par le SYDED en partenariat avec les Communautés de communes et le SICTOM Sud Haute-Vienne.



▶ Pour vous **inscrire**, contactez le service Biodéchets au **05 55 12 62 32**.

→ Plus d'informations sur le site internet du SYDED 87 : [www.syded87.org](http://www.syded87.org)



## CHIFFRES CLÉS

- **1 003 t d'ordures ménagères collectées en porte-à-porte**
- **75,5 kg / habitant**
- **57 389 levées de bacs**
- **13 circuits de collecte**
- **343 interventions sur les bacs (échanges, nouvelles dotations, maintenance, etc.)**
- **1 541 t de déchets recyclables triés aux éco-points**

## Un service qui fonctionne grâce à tous ses acteurs

Au-delà du travail essentiel réalisé sur le terrain par les chauffeurs-ripeurs, d'autres agents contribuent, chaque jour, au bon fonctionnement du service.

En parallèle de la collecte, l'équipe administrative assure un rôle indispensable : gestion des demandes des usagers, coordination des tournées, suivi des dossiers, appui logistique et lien permanent entre le terrain et les usagers.

Cette complémentarité entre les équipes techniques et administratives permet d'assurer un service de qualité à l'ensemble du territoire.



Sophie à gauche en charge de l'accueil du service et Amandine, responsable du service à droite.

# LABELLISATION VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS

## des étoiles plein les yeux !



*En partenariat avec le PNR Périgord Limousin et le Syndicat d'énergies de la Haute-Vienne (SEHV), la Communauté de communes a accompagné les Communes volontaires vers la labellisation « Villes et Villages étoilés », qui récompense les communes qui se soucient de préserver la nuit et l'environnement nocturne (pour les humains et pour la biodiversité).*

Pour couronner cet engagement, la **Communauté de communes elle-même vient d'être labellisée « Territoire de ciel étoilé »**, il n'y en a que 16 en France (et 1 en Belgique) pour 759 communes « étoilées » dans toute la France !

Une belle avancée pour la trame noire, visible depuis l'espace, et qui correspond à la volonté française de préserver la biodiversité nocturne et la qualité de la nuit et du sommeil des habitants (loi Croissance verte de 2015, loi Biodiversité Nature et Paysages de 2016, arrêté ministériel sur les nuisances lumineuses de 2018, plan de sobriété énergétique de 2022).

### Une pluie d'étoiles !

1 commune a décroché 1 étoile : Saint Jean Ligoure

3 communes ont obtenu 2 étoiles : Saint Priest Ligoure, Saint Hilaire les Places et Meilhac

8 communes atteignent 3 étoiles : Bussière-Galant, Les Cars, Châlus, Dournazac, Flavignac, Janailhac, Nexion et Rilhac-Lastours, ce qui est une excellente note, difficile à obtenir, notamment pour les plus grandes communes, qui ont des stades, des commerces et des enseignes...

1 commune, Pageas, excelle avec ses 4 étoiles ! Pageas, qui, non content de pratiquer l'extinction, organise tous les ans une randonnée nocturne pour tous !

### Des innovations, des réussites dans toutes les communes

- ☆ Les 13 communes pratiquent l'extinction ou la réduction nocturne de l'éclairage public, certaines depuis 2013 !
- ☆ Cela concerne de 28 à 600 points lumineux par commune, soit 2480 points en tout, y compris nos zones d'activités économiques (ce qui représente en moyenne 1 point lumineux pour 5 habitants).
- ☆ Aucun monument éclairé !
- ☆ Des animations, des randos nocturnes.
- ☆ Des expérimentations, des essais, par exemple de baisse d'intensité.
- ☆ Certaines communes ont supprimé totalement les illuminations de Noël.
- ☆ Certaines communes pratiquent l'extinction totale estivale.
- ☆ Des suivis de chauves-souris sont parfois organisés par des bénévoles.

En éteignant la lumière, on gagne en confort de nuit, mais aussi on économise ! L'extinction a permis globalement aux communes de faire face à la hausse démesurée du prix de l'énergie ces dernières années.

L'animation de la Communauté de la communes a consisté à accompagner les Communes pour remplir le questionnaire complexe de candidature : visites en mairie, échanges téléphoniques, bibliographie et échanges avec l'ANPCEN (l'association qui porte le label au niveau national), le SEHV (pour les données techniques de puissance des points lumineux) et le PNR (qui a été labellisé également en tant que territoire).

**Un bel exemple du rôle de la Communauté de communes : accompagner, vulgariser et porter des projets commun au bénéfice de tous !**

# LA CHARTE INTERCOMMUNALE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

## un outil pour le territoire



**Le 16 décembre 2025 le conseil communautaire a validé la nouvelle charte intercommunale de développement des énergies renouvelables.**

Après 2 ans de rencontres, de visites et de discussions, la Communauté de communes et les Communes du territoire se dotent d'un outil pour dialoguer avec les porteurs de projet d'énergie renouvelable et pour analyser les nouveaux projets selon des objectifs adaptés au territoire :

- encourager et maîtriser le développement des ENR, en favorisant des projets adaptés au territoire, en restant attentifs à la préservation des paysages, du patrimoine, de la qualité de l'eau et de la biodiversité ;
- avoir un cadre territorial partagé ;
- appuyer les Communes dans leurs décisions ;
- permettre une meilleure intégration, avec des projets de qualité ;
- favoriser les retombées économiques locales et garder la richesse sur le territoire ;
- mieux se coordonner et faciliter les échanges d'information.

**Chaque Commune du territoire peut se saisir de la charte et se l'approprier.**

Ce document sera également porté à la connaissance de tous les porteurs de projet d'énergie renouvelable, qui seront invités à s'engager dans le respect des grands principes de la charte.

La Communauté de communes et les Communes seront vigilantes sur l'adéquation entre les objectifs du Plan climat air énergie territorial (PCAET) et le développement des énergies renouvelables, afin, comme prévu dans la stratégie locale, de parvenir à une autonomie énergétique à l'horizon 2050.

La charte est disponible en téléchargement sur notre site internet : [www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr)





## OFFICE DE TOURISME

### Les rendez-vous pros !

#### **Vous êtes professionnel du tourisme en Haute-Vienne ?**

Le collectif tourisme départemental LIMOUSIN Nouveaux Horizons (Offices de tourisme + SPL Terres de Limousin) vous propose, tout au long de l'année, un programme complet de rencontres et d'ateliers pour développer vos compétences, renforcer votre visibilité, mieux connaître votre territoire et échanger avec vos pairs.

Au programme : numérique, qualité d'accueil, écoresponsabilité, réglementation, réseaux sociaux, marketing, tendances...

Des temps forts pratiques, conviviaux et accessibles, pensés pour accompagner l'évolution de vos activités.

#### **Rejoignez-nous et faites grandir votre réseau professionnel !**

Gratuit – Sur inscription

Ouvert à tous les acteurs touristiques du 87

Consultez le programme et inscrivez-vous sur :  
[www.visitlimousin.com/espacepro/](http://www.visitlimousin.com/espacepro/)



#### **Le trail s'affiche sur nos Communes !**

De nouveaux panneaux de départ pour les parcours trail seront installés au début du printemps 2026 sur trois communes du territoire : Pageas, les Cars et Bussière-Galant (Courbefy).

Ces supports permettront aux coureurs et amateurs de pleine nature d'identifier facilement les points de départ des circuits et de retrouver l'ensemble des informations pratiques (distances, dénivélés, niveaux...).

Une étape supplémentaire pour renforcer l'offre outdoor locale et valoriser nos itinéraires sportifs.



# La marque touristique au service de notre fierté locale

## PLUS DE VISIBILITÉ POUR LA HAUTE-VIENNE

S'unir et parler d'une seule voix pour développer une image touristique forte, c'est l'objectif des acteurs du tourisme du département. L'Office de tourisme Pays de Nizon - Monts de Châlus y participe pleinement aux côtés de la SPL Terres de Limousin et de nombreux autres partenaires publics et privés.

## l'identité limousine

Haut-Viennois de géographie, mais **Limousin de cœur**. On croit souvent le Limousin loin de tout, pourtant, **ici, nous sommes proches de l'essentiel** : la nature, la générosité et l'émerveillement. Pour nous, le Limousin, c'est tout : une identité, une histoire, un patois, un terroir, une nature, des traditions et des savoir-faire !

C'est pourquoi **nous avons choisi de porter haut et fort le nom Limousin, pour le département de la Haute-Vienne en matière touristique**.

## porter la marque et ses valeurs

**Plus la marque est visible, plus elle rayonne et fait briller la Haute-Vienne.**

Que vous soyez institutionnels, socio-professionnels ou habitants, adopter la marque « LIMOUSIN nouveaux horizons », c'est aussi **se reconnaître en ses valeurs**.



### made in limousin...

**Nos savoir-faire sont millénaires mais pas poussiéreux.** Ils s'exposent et se visitent, sources d'expériences touristiques. Le « Made in Limousin » c'est aussi la gastronomie et la valorisation des produits locaux.



### prendre le temps

C'est **donner du sens et de la valeur à ses vacances** : ressentir plutôt que consommer, musarder plutôt que d'enchaîner les visites, avoir conscience que les choses les plus simples sont les plus précieuses.



### connexion avec la nature

Un **terrain de jeu grande nature** avec lacs, forêts, prairies, landes... ici les activités de pleine nature sont reines ! Sensations fortes ou bien-être, ces pratiques animent nos grands espaces et permettent d'embrasser nos paysages.



## tous ambassadeurs convaincus et fiers

Pour «faire destination», les professionnels du tourisme sont essentiels, évidemment, mais les habitants ont aussi leur rôle à jouer ! Chacun peut devenir ambassadeur en affichant le marqueur partenaire, en recommandant ses lieux et artisans préférés, en installant un Comptoir Limousin dans son commerce ou tout simplement en parlant du Limousin avec enthousiasme...

Les habitants, qui aiment profondément la Haute-Vienne et prennent plaisir à la faire découvrir, portent déjà cette fierté – même si elle reste parfois un peu discrète.

**Notre marque touristique partagée est une façon de clamer cet attachement au territoire.**



## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Cocktail de longévité pour les aides à domicile

*Un moment convivial mais studieux.*

**Le jeudi 25 septembre 2025, le service mandataire d'aide à domicile intercommunal, en partenariat avec l'IRCEM et une nutritionniste affiliée à la fondation PileJe, a organisé un moment convivial dédié à la prévention santé et au bien-être au quotidien.**

Cet atelier, placé sous le signe de la détente et du partage, a permis aux aides à domicile de découvrir des astuces alimentaires simples et efficaces pour préserver leurs os, leurs muscles et leur vitalité.

Des conseils pratiques ont été proposés pour intégrer ces recommandations dans les repas de tous les jours.

Au-delà des bénéfices santé, cette initiative a mis en lumière le rôle essentiel des aides à domicile, tout en leur offrant un temps pour prendre soin d'elles-mêmes. Une démarche qui associe santé, convivialité et reconnaissance, témoignant de l'attention portée à leur qualité de vie au travail.

### À la rencontre des demandeurs d'emploi : valoriser un métier porteur de sens

Le mardi 21 octobre 2025, le Service mandataire d'aide à domicile a participé à une matinée d'échanges organisée par France travail, dans le cadre des portes ouvertes de la Maison France Services à Néron.

Objectif : faire découvrir le métier d'aide à domicile à des demandeurs d'emploi du territoire.

L'équipe du CIAS a présenté les missions essentielles de cette profession :

- accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- aide aux gestes du quotidien ;
- maintien du lien social.

Deux aides à domicile ont également témoigné de leur expérience, partageant les richesses humaines et les contraintes du métier : déplacements fréquents, horaires variables et exigences physiques mais aussi autonomie, utilité sociale.

Cette rencontre s'inscrit dans la volonté du CIAS et de France Travail de valoriser les métiers du service à la personne et de favoriser l'emploi local.

**Envie d'aider ou besoin d'aide ?  
Vous recherchez une aide à domicile ponctuelle ou régulière ?  
Vous souhaitez exercer un métier utile et porteur de sens ?**

Contactez-nous pour en savoir plus !

**Service mandataire d'aide à domicile  
6 bis, place de la République – 87800 Néron  
05 55 36 07 98**

## Le savez-vous ?

Le territoire dispose de **deux crèches et d'une micro-crèche** pour accueillir vos enfants dans un environnement sécurisé et stimulant.

Ces structures, implantées sur notre territoire, offrent un cadre idéal pour l'éveil et la socialisation des tout-petits.

- **Un encadrement de qualité** : des équipes expérimentées et bienveillantes accompagnent chaque enfant au quotidien.
- **Des activités variées** : jeux, ateliers d'éveil, sorties... tout est pensé pour favoriser le développement et l'épanouissement.
- **Des horaires adaptés** : accueil régulier ou occasionnel, selon vos besoins.

Pour toute information, contactez Julie MOREL au Relais petite enfance – 06 33 65 85 75



## RELAIS PETITE ENFANCE

### une année de découvertes avec Partajeu

Le Relais petite enfance en partenariat avec l'association locale Partajeu a proposé aux assistantes maternelles et aux tout-petits des animations originales et stimulantes.

Pour Julie, l'animatrice du relais, cette collaboration s'inscrit dans une volonté de renforcer les liens avec les acteurs du territoire et offrir aux enfants des expériences enrichissantes, au plus près de leur quotidien.

Autour du thème des **quatre saisons**, Anne-Laure, intervenante de Partajeu, a conquis petits et grands avec ses fameuses « valises à surprises ».

Chaque atelier, soigneusement conçu, a permis aux enfants d'éveiller leurs **cinq sens** : exploration des couleurs, découverte de textures, écoute de chansons adaptées, et bien d'autres activités ludiques, toujours pensées pour captiver l'attention des plus jeunes.

Une initiative qui a su marier **pédagogie, créativité et ancrage local**, et qui a fait le bonheur des assistantes maternelles comme des enfants.

**Relais petite enfance : 06 33 65 85 75**



La valise surprise.



## LES MINI SÉJOURS DE L'ÉTÉ DES ACCUEILS DE LOISIRS

**une aventure inoubliable !**

À chacun son poney pour s'initier.



C'est parti pour l'aventure.

**En juillet, les accueils de loisirs Bouge tes copains et Le Terrier des galoupiaux ont proposé aux enfants deux mini-séjours sous tente, au camping de l'étang de la Lande à Néron.**

Deux jours et une nuit pour vivre une véritable aventure, loin du quotidien... et souvent pour la première fois sans les parents !

### Au programme

- Initiation à l'équitation avec les cavalières du Haras du Parc
- Vie collective et découverte de la vie en camp
- Nuit magique sous la tente

Les jeunes cavaliers ont appris à s'occuper de leur poney, découvert la voltige dans le manège et profité d'une belle balade en forêt.

### Des veillées mémorables

Encadrés par les animatrices des ALSH, les enfants ont partagé des moments uniques : cache-cache en forêt, loup-garou grandeur nature à la lueur des bougies, jeux collectifs et temps calmes pour se retrouver.

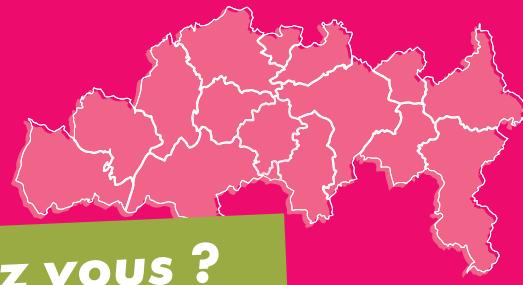
### Une expérience qui rapproche

Ces mini-camps sont l'occasion idéale de tisser de nouvelles amitiés, de gagner en autonomie et de repartir avec des souvenirs plein la tête.

**Accueils de loisirs intercommunaux – 05 55 36 07 98**



# EN DIRECT DES COMMUNES !



une nouvelle activité près de chez vous ?

## BUSSIÈRE-GALANT



### La Tanière Fertile



Installée à 1 Pont Détruit, La Tanière Fertile cultive une large palette de légumes de saison, complétés par petits fruits et jeunes vergers, pour offrir plus d'une centaine de variétés au fil de l'année.

La ferme, certifiée bio, privilégie la biodiversité : haies et nichoirs, prairies fauchées tardivement et pratiques respectueuses des sols, avec des exceptions limitées prévues par le cahier des charges AB. La vente est pensée au plus près des habitants : étal libre et flexible à la ferme le samedi de 9h30 à 12h, présence au marché de Saint-Pierre-de-Frugie le dimanche matin, et approvisionnement de l'épicerie associative La Charrette Bleue à Firbeix. En parallèle, la ferme poursuit une dynamique collective avec d'autres producteurs et envisage l'introduction d'animaux pour entretenir les prairies et enrichir les sols.

**La Tanière Fertile – Quentin Richard 1 Pont Détruit, Bussière-Galant**

Vente à la ferme : samedi de 9h30 à 12h

page Facebook : <https://www.facebook.com/LaTaniereFertile>

## ACTU-ÉCONOMIE

### Torréfaction CAHU

Nicolas Cahu a repris l'atelier de torréfaction de fruits secs de Bussière-Galant, prolongeant un savoir-faire transmis par Éric Vignol et enraciné localement depuis les années 1960. Chaque semaine, les fruits sont torréfiés sans additifs, salés à la main et ensachés pour une mise à disposition en fin de semaine, ce qui garantit fraîcheur et authenticité. L'entreprise mise sur des circuits courts et des matières premières soigneusement choisies, avec des approvisionnements de proximité et, selon les produits, des origines identifiées auprès de producteurs partenaires. Pour faire découvrir ses gammes, Nicolas organise ponctuellement des dégustations, travaille avec des comités d'entreprise et propose une commande simple par téléphone, avec retrait direct à l'atelier.

#### Contact

Email : [torrefaction.cahu@outlook.fr](mailto:torrefaction.cahu@outlook.fr)

Tél. 05 55 78 87 07

reprise d'entreprise



# CHÂLUS



**Une nouvelle adresse « Bien-être »**



**Réservations possibles au 06 10 85 03 00**  
**Blandine et Romain seront ravis de vous accueillir pour une parenthèse de bien-être au cœur de Châlus.**

## Ouverture de l'**Institut & Spa Alaïa** – et d'un hébergement nature !

Une nouvelle bulle de sérénité vient d'ouvrir ses portes à Châlus, au **32 bis avenue Jean Jaurès** : l'**Institut & Spa Alaïa**, un espace entièrement dédié à la **détente, au soin et au bien-être**.

À l'institut, **Blandine** vous accueille pour une gamme complète de prestations : **soins du visage et du corps, pose de gel, manucure**, ainsi qu'un **espace bien-être** pour vous offrir un véritable moment de relaxation.

Juste à côté, **un charmant chalet**, qu'ils ont **conçu et réalisé**, vous accueille pour un **hébergement saisonnier tout confort**. Il peut recevoir jusqu'à **4 personnes**, comprend une **cuisine, une salle de bain**, et offre une **vue imprenable sur la nature**. Que ce soit en complément d'un soin ou pour un séjour indépendant, c'est l'endroit idéal pour se ressourcer.



# DOURNAZAC

**Le Châtaignier,  
de l'arbre à l'assiette**



Le gérant de l'atelier de la châtaigne ayant décidé de quitter la commune de Dournazac, il apparaissait essentiel d'assurer la continuité de cette activité qui apporte un service très apprécié sur la commune, souvent qualifiée de "capitale de la châtaigne".

C'est donc Nathan BULLA, originaire de Dournazac qui, par le biais d'une reconversion, a décidé de relancer cette activité d'épluchage et de blanchiment de châtaignes.

C'est ainsi que la S.A.S. "Le Châtaignier, de l'arbre à l'assiette" a été créée dans le but de valoriser la châtaigne locale à travers toutes les étapes de sa transformation. L'atelier exerce son ac-

tivité dans le même local que l'atelier précédent.

L'équipe s'occupe du ramassage, du tri et de la transformation de ce fruit emblématique de notre terroir.

Une nouvelle association a également vu le jour au cours de l'année 2025, "Lou Peladous de Dournazac" avec, comme principal objectif, la promotion du fruit et le travail dans divers domaines autour de la châtaigne.

## FLAVIGNAC

une nouvelle association



Les Dys'vergents : une association pour comprendre, partager et s'entraider. Crée récemment sur la commune de Flavignac, Les Dys'vergents est une association loi 1901 à but non lucratif, née de l'envie de deux mamans d'enfants « neuro-atypiques » de rompre l'isolement et de créer du lien entre les familles concernées par les troubles du neurodéveloppement : TDAH, TSA, DYS, HPI, HPS, TOP...

« Nous sommes Adeline et Sylvie, deux mamans de 36 ans, toutes deux aides-soignantes à temps plein, avec des parcours et des personnalités bien différentes — l'une organisée, dans l'anticipation, l'autre plus spontanée et débordante d'énergie — mais avec un même souhait : offrir un espace bienveillant, sans jugement, où chacun peut être soi-même.

À travers des cafés-rencontres, nous proposons des moments d'échange et de convivialité entre parents, proches et personnes concernées. On y partage nos expériences, nos astuces du quotidien, les contacts de professionnels, mais surtout beaucoup d'écoute et de compréhension mutuelle. Ces moments permettent aussi à nos enfants d'évoluer dans un environnement où leurs différences sont comprises et respectées. Nous avons déjà organisé deux cafés sur la commune de Flavignac, et le prochain se tiendra à Champsac ».

L'objectif est simple : faire connaître et mieux comprendre ces troubles, et apporter un soutien concret, à notre échelle, à toutes les personnes qui en ressentent le besoin.

**Vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook "Dys'vergents Assoc" ou nous contacter à l'adresse [lesdysvergents@gmail.com](mailto:lesdysvergents@gmail.com)**



## JANAILHAC

Maison André



Janailhac Amitiés et le Patrimoine y effectuent des ateliers Mosaïque et Généalogie.

L'association Partajeu depuis 2 ans est un partenaire précieux avec des rencontres famille à la sortie de l'école et des dimanches « jeux en famille ».

Un concert est organisé 1 fois par an, en partenariat avec l'association « Jazz au village »

La Municipalité a confié depuis 2024 à l'association l'organisation des marchés 1 fois par mois de mai à octobre de 9h à 15h où les visiteurs peuvent rencontrer les producteurs, faire leurs courses, partager un repas sur place et profiter des animations proposées.

L'association assure le fonctionnement de la Balance aux livres, ancienne Bascule du village rénovée par des bénévoles afin de la transformer en Boîte à livres ouverte 24h/24.

Janine Leroy, co présidente

## Association « Au coin de la Place »

André Garnier, habitant très investi à Janailhac avait fait don de sa maison à la Commune lors de son décès, émettant le souhait qu'elle devienne un lieu de vie pour les habitants. Le tiers-lieu ouvert en 2024, a en partie été rénové par la Commune et les membres de l'association qui en assurent la gestion et proposent des ateliers encadrés par des bénévoles : conversation anglais, nature, couture, autour du livre, initiation dessin, relaxation, réparations vélos, jeux de carte.

## PAGEAS

nouveaux producteurs  
sur la commune



Pour en savoir plus voir le site internet de la commune de Pageas [www.pageas.fr](http://www.pageas.fr) (rubrique Vivre Ici – commerces et artisans).

Maraîcher, producteur de plants de légumes et aromatiques, vente de végétaux, producteur d'asperges... de nouveaux producteurs apportent leurs nouveautés à la population de Pageas et d'ailleurs. Ils complètent l'offre de ceux qui sont déjà en place. On peut les retrouver sur les marchés de Pageas ou d'autres marchés ou dans leurs exploitations.

« **Champ de Partage** » (Dimitri Blandineau) vente de légumes diversifiés toute l'année

« **Association les Herbes Folles** » (Cyril Rivaud) production de plants de légumes et aromatiques...

« **L'Atelier de la Pépinière** » (SARL « Au fil des saisons ») vente de végétaux (fruitiers, ornement, plants divers, décos de jardins...

« **Terre et Binette** » Vente de fruits et légumes de saison, spécialisé dans la production de l'asperge et de la fraise



## SAINT MAURICE LES BROUSSSES

*le domaine du lavoir*



Niché dans un **écrin de verdure**, le Domaine du Lavoir est un **village séniors** proposant des logements de plain-pied climatisés, lumineux, avec jardin privatif, dans un environnement calme, sécurisé et chaleureux.

Entre les balades dans le **parc paysager**, les moments conviviaux dans la salle commune et les instants bien-être au pavillon dédié, chaque jour devient une parenthèse de **tranquillité**.

Bénéficiant de la présence quotidienne d'une **Cadre de Santé diplômée d'Etat**, le Domaine du Lavoir est en mesure de coordonner l'ensemble des soins nécessaires à chaque résident et d'adapter régulièrement sa **prise en**

**charge médicale** et paramédicale en fonction de sa **perte d'autonomie** et de ses pathologies.

Plus qu'un simple lieu de vie, c'est un village à **taille humaine**, où l'on vient chercher la simplicité d'un quotidien apaisé, sans renoncer à la qualité, l'attention et l'élégance.

### LE DOMAIN DU LAVOIR

**8 rue des Ecoles**

**87800 SAINT MAURICE LES BROUSSSES**

[www.village-senior-limousin.fr](http://www.village-senior-limousin.fr)

**05 55 02 36 16**

## BUSSIÈRE-GALANT

*Le Salon de la Gare souffle sa première bougie*

Il y a un peu plus d'un an, Laetitia Brethenoux inaugurait son salon de coiffure mixte, idéalement situé près de la gare de Bussière-Galant. Une implantation qui lui a inspiré son nom : Le Salon de la Gare.

Forte de plus de vingt ans d'expérience, la coiffeuse connaît bien le métier. Elle a dirigé pendant une quinzaine d'années un salon à Châlus, avant de travailler deux ans comme salariée. En 2024, elle a choisi de reprendre son indépendance en s'installant à nouveau à son compte.

**La Communauté de communes a soutenu son projet en finançant une partie des travaux d'aménagement grâce à son fonds d'aide à l'immobilier d'entreprise.**

À l'horizon 2026, Laetitia interviendra chaque jeudi à la maison de retraite de Ladignac-le-Long, où elle prendra le relais de la coiffeuse actuelle.

Le Salon de la Gare accueille ses clients du mardi au samedi, uniquement sur rendez-vous. Outre les prestations classiques, l'établissement propose également des soins détente : une heure de relaxation, entre massage du cuir chevelu avec le head spa et mise en beauté capillaire.

**Le Salon de la Gare - 3, place du 19 mars 1962 – Bussière-Galant**  
**05 55 38 15 2**



À Néon, **Rêve en Van** souffle bientôt ses cinq bougies. Son fondateur, Nicolas Dangle, ingénieur en génie civil de formation, a choisi de changer de vie après un tour du monde en sac à dos avec sa compagne. C'est en Nouvelle-Zélande qu'ils découvrent les vans aménagés, une expérience qui fera naître l'envie de se lancer dans cette activité.

De retour en Haute-Vienne, Nicolas crée en janvier 2020 son atelier. Depuis, il propose la location de véhicules et l'aménagement sur mesure de vans, pour répondre aux envies de liberté des voyageurs. « L'idée, c'est d'offrir à chacun la possibilité de partir sur les routes avec un espace pensé pour lui », explique-t-il.

L'entreprise ne se limite pas à cette prestation : depuis deux ans, elle organise chaque trimestre des stages pratiques de deux jours. Les participants repartent avec les bases nécessaires pour aménager eux-mêmes leur véhicule. Une formule qui séduit de plus en plus d'apprentis baroudeurs.

**La Communauté de communes a soutenu le projet en finançant des travaux de rénovation, notamment le remplacement de la porte de l'atelier, l'isolation et la réfection des ouvertures.**

Et l'avenir s'annonce dynamique : en 2026, Nicolas souhaite rendre les stages mensuels. Si l'activité continue de croître, il envisage de pérenniser le poste de son apprenti par une embauche définitive.

**Rêve en Van - 1, rue Saint-Ferréol – Néon**  
**06 45 03 77 31 - contacts.rev@gmail.com**  
**reve-en-van.fr**

## NEXON

*« Rêve en Van »,  
l'aventure sur quatre roues*



# FAVORISER L'ACCUEIL D'ENTREPRISES

## aménagement de la zone d'activités économiques à Betour



**La Communauté de communes développe des solutions attractives pour l'installation d'entreprises sur le territoire.**

La première étape consiste à proposer des terrains adaptés : définir des parcelles constructibles spécifiquement dédiées à l'activité économique dans le plan local d'urbanisme inter-communal, puis s'assurer de leur disponibilité et les aménager afin d'accueillir de nouvelles entreprises.

Il s'agit de privilégier le développement de ces nouveaux espaces d'activités sur des sites attractifs pour les entreprises : à proximité des principaux axes routiers, offrant une bonne visibilité et un accès facilité.

Le secteur de Betour, sur la commune de Janailhac, a été retenu car il est **situé sur l'axe passant RD704, entre Limoges et Saint-Yrieix-la-Perche**. Il bénéficie d'un accès simple et sécurisé grâce à un carrefour aménagé, et accueille déjà un noyau d'entreprises (la Coopérative Océalia et les établissements Ricard).

Après l'acquisition des parcelles situées entre les entreprises existantes, cet espace a été découpé en trois lots afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises.

Les travaux d'aménagement des parcelles — création de la voirie, extension des réseaux pour desservir les lots et délimitation en vue de leur commercialisation — seront réalisés au cours de l'année 2026.

**Ces nouveaux lots sont très attendus : des entreprises ont déjà manifesté leur intérêt.** Deux lots sont d'ores et déjà réservés pour permettre aux sociétés déjà présentes de développer leur activité, tandis qu'un troisième lot accueillera une nouvelle implantation.



### Une zone d'activités économiques, c'est quoi ?

Un espace acheté et aménagé par la collectivité pour faciliter l'accueil d'entreprises. Après la création de la voirie interne et des réseaux (d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, fibre, gaz), le terrain est découpé en lots qui sont proposés à la vente aux entreprises qui souhaitent à s'implanter ou s'agrandir.

Pour l'entrepreneur c'est une solution efficace, plus simple et rapide. Il achète un terrain viabilisé, prêt à l'emploi, et peut alors engager la construction de ses locaux d'activité.

La création d'une zone d'activités permet un regroupement des activités économiques dans des secteurs adaptés.

Pour chaque zone d'activité, la collectivité doit ouvrir un budget annexe, dédié à l'opération, qui est clôturé une fois tous les lots vendus. Elle assure ensuite l'entretien des espaces publics, voiries et espaces verts.



# L'essentiel du conseil communautaire

17/06/2025

Salle des fêtes - Rilhac-Lastours

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 8 avril 2025 a été adopté à l'unanimité.

**Composition du conseil communautaire précédant les élections municipales 2026 :** le nombre de sièges au sein du conseil communautaire est fixé, dans le droit commun, à 28 sièges. Il est possible, avant chaque élection municipale, de déroger à cette répartition par un accord local encadré et dépendant toutefois de la population des communes. Comme pour la mandature actuelle, les élus ont choisi, à l'unanimité, de conserver 35 sièges au sein du conseil communautaire, permettant à la quasi totalité des communes (hors Lavignac et Rilhac-Lastours du fait de leur nombre d'habitants) de disposer d'au moins 2 représentants. Cet accord doit être validé, au moins à la majorité qualifiée, par les communes avant le 31 août 2025.

**Comité Local Pour l'Emploi (CLPE) de Limoges – hors agglomération :** le conseil communautaire a désigné à l'unanimité Hervé Brousse, Vice Président en charge de l'économie, pour représenter la collectivité dans cette nouvelle instance.

**Cession de terrains à la commune de Meilhac :** ayant déjà cédé, en 2018, une parcelle à la Commune de Meilhac afin que cette dernière réalise un city-stade, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité de céder à l'euro symbolique 2 parcelles attenantes ainsi qu'une parcelle accueillant l'aire de jeux pour les enfants. La commune va continuer de développer sur ces terrains des activités pour les jeunes avec la création d'un circuit vélo à bosses.

## FINANCES

Cette cession de terrains a entraîné le vote à l'unanimité de la décision modificative n°1 du budget principal.

**Budget du SPANC :** le conseil a voté à l'unanimité des admissions en non-valeur de créances datant de 2017 à 2024 pour un montant total de 1 651,39 €, ces créances n'ayant pu être recouvrées par le Trésor Public.

**Création du budget annexe « Zone d'Activités de Betour – Janailhac » :** en 2024, la Communauté de communes a acquis des terrains à Janailhac en vue de la création d'une nouvelle zone d'activités. Pour engager les travaux d'aménagement et ensuite permettre la commercialisation des lots (plusieurs entreprises étant intéressées par cette zone), le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de créer un budget annexe spécifique à cette zone.

Le conseil a voté à l'unanimité le versement d'une **subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Activités commerciales »** de 15 605,51€. Le Président a indiqué que ce déficit est dû aux tarifs modérés des loyers des locaux commerciaux intercommunaux que les élus ont validé pour permettre aux entreprises locataires de se développer.

**Délibération de principe pour le versement d'un fonds de concours à la commune de Meilhac.** La Communauté de communes apportera une aide financière (fond de concours) au projet d'implantation d'un circuit à bosses sur la commune de Meilhac. Ce projet va permettre de développer l'offre de loisirs pour les jeunes du territoire, en proposant un équipement qui n'existe pas à ce jour sur le territoire. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

## RESSOURCES HUMAINES

**Création de postes pour le Réseau de Lecture Publique (RLP) :** l'intégration de la future médiathèque à Saint-Priest-Ligoure dans le réseau et l'harmonisation des accueils de classe nécessite la création d'un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine (financé par la DRAC à hauteur de 22 221 € pour la période 2026 à 2028) et d'un poste d'adjoint d'animation pour le remplacement d'un agent du RLP en disponibilité depuis deux ans.

**Mise à jour du tableau des effectifs :** suite à des avancées de grade et la réussite au concours d'agents, les 6 postes précédemment occupés doivent être supprimés avec une mise à jour du tableau des effectifs. Le conseil a voté à l'unanimité ces décisions relatives aux ressources humaines.

## PATRIMOINE ET ESPACES VERTS

**Le projet d'aménagement d'un tourne à gauche et d'une voie d'accès à la zone d'activités de Fontanille :** depuis la RN 21 à Châlus est autorisé par la DIRCO. Le conseil, pour permettre que ce projet se concrétise enfin, a validé à l'unanimité l'achat d'une parcelle qui accueillera la voie et la mise à jour de convention de partenariat avec la commune de Châlus.

Le conseil a voté à l'unanimité le principe de **réhabilitation et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le centre social de Néron** et la demande de subventions pour la réalisation des travaux. Cette réhabilitation consiste en l'amélioration des performances thermiques du bâtiment, de la qualité de l'air intérieur et de la luminosité des espaces. De plus, des panneaux photovoltaïques seront installés dans un objectif d'autoconsommation collective. La production d'électricité bénéficiera au centre social lui-même mais également à d'autres bâtiments communautaires.

## URBANISME

A l'issue de longues procédures et notamment suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 mars au 16 avril 2025, le conseil a voté à l'unanimité les modifications de droit commun et des révisions allégées des PLUi Pays de Néron et PLUi Monts de Châlus. Pour plus d'informations, consultez les délibérations sur notre site internet. Grâce à ces décisions, 21 projets économiques vont pouvoir se développer sur le territoire intercommunal.

Pour permettre la réalisation du circuit bosse par la commune de Meilhac, le conseil a prescrit, à l'unanimité, une nouvelle modification de droit commun du PLUi Pays de Néron.

## HABITAT

Le conseil a validé à l'unanimité la convention du pacte territorial et la convention de cofinancement relative au fonctionnement du Guichet unique de l'habitat – France Rénov' / « Nov'Habitat 87 » avec le Département de la Haute-Vienne et Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

## RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

L'ouverture de la 8<sup>e</sup> médiathèque à Saint-Priest-Ligoure permettra l'accueil des classes du RPI Janaillac/St Jean Ligoure/St Priest Ligoure et ainsi de dégager des créneaux pour améliorer l'accueil de classes sur Néron. Avec une harmonisation de l'accueil, **chaque classe** de primaire aura accès à **un éveil à la lecture dans l'une des médiathèques, 1 fois par mois** (9 fois par an), **sur une durée de 1h30**. La Communauté de communes prendra en charge les transports écoles/médiathèques. Le conseil a voté à l'unanimité cette nouvelle organisation.



# L'essentiel du conseil communautaire

07/10/2025

Salle polyvalente - Meilhac

Tous les points de l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

Après avoir approuvé le procès-verbal du conseil communautaire précédent, les élus valident l'inscription de la collectivité à un accompagnement sur les usages numériques pris en charge par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Il s'agit d'identifier les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de proposer des solutions pouvant être déployées sur le territoire

## FINANCES

La répartition du **fonds de péréquation des ressources inter-communales et communales** (FPIC) 2025 qui s'élève à 351 419 € (en baisse par rapport à 2024) se fera selon le principe dit « de droit commun » entre chaque commune et la communauté de communes. Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'adoption du budget annexe 2025 de la **zone d'activités de Betour** à Janailhac, d'un montant total 643 010 €, a permis de faire le point sur la création de cette nouvelle zone. D'ores et déjà, 13 000 m<sup>2</sup> sont réservés par des entreprises et des contacts sont en cours pour la vente du dernier lot. Les études préalables seront réalisées fin 2025 et les travaux d'aménagement interviendront en 2026.

À la demande du Trésor public, qui n'a pu recouvrir des créances entre 2014 et 2024, **l'effacement de dettes** d'un montant total d'environ 5 650 € est reporté aux budgets 2025 (Principal et Ordres Ménagères).

Le conseil communautaire valide le remboursement de frais aux élus communautaires ayant participé, dans le cadre de leur mandat, aux 15<sup>es</sup> rencontres nationales des territoires à énergie positive (TEPOS)

## RESSOURCES HUMAINES

La **réorganisation du temps de travail des agents de collecte** des ordures ménagères permet de moins mobiliser l'équipe technique bâtiments/espaces verts lors d'absence, d'apporter des améliorations sur les circuits de collecte et du suivi du compostage collectif, tout en favorisant plus d'équité entre les différents personnels.

À l'occasion de l'**ouverture prochaine de la médiathèque à Saint-Priest-Ligoure**, une réorganisation est proposée afin d'obtenir un fonctionnement cohérent sur l'ensemble du territoire et identique pour tous les agents concernés par le travail le samedi, sans modification des horaires d'ouverture des 7 autres médiathèques.

Depuis 2024, de nouvelles conditions pour la fonction publique d'État permettent aux **agents en longue maladie ou maladie grave** de percevoir leur régime indemnitaire (primes) à 30% la première année et à 66% les 2 années suivantes. Le conseil adopte les mêmes conditions pour les agents de la Communauté de communes.

Un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe est créé suite à la réussite au concours d'un agent de la collectivité.

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Une synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2024 est présentée aux élus afin qu'ils l'approuvent. Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif reste stable par rapport à 2023 (75.9%). Les contrôles pérío-

diques (426) de bon fonctionnement et d'entretien en 2024 sont en augmentation par rapport à 2023.

## PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Une synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2024 est présentée aux élus afin qu'ils l'approuvent. À noter que la Communauté de communes reste la plus vertueuse du département avec une moyenne 76kg/ an/hab de collecte des ordures ménagères. Toutefois les élus regrettent que, comme dans les autres collectivités, le tonnage global des déchets stagne. Le rapport sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE/DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après avoir pris connaissance du document-cadre relatif au photovoltaïque au sol soumis par le Préfet, les élus demandent notamment la **prise en compte des zones d'accélération d'énergie renouvelable** (ZAENR) définies par les communes. L'avis émis par la Communauté de communes s'inscrit dans la dynamique engagée sur l'élaboration d'une Charte intercommunale des énergies renouvelables.

## URBANISME

Dans le cadre d'un **projet d'installation d'une maison de répit sur la commune de Janailhac**, le terrain retenu par le porteur du projet nécessite de modifier le PLUI Pays de Néron et notamment l'orientation d'aménagement et programmation prévue pour ce secteur. Aussi la Communauté de communes prescrit une modification de droit commun du PLUI.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une **nouvelle aide économique est accordée** à l'entreprise Rêve en Van (Néron) pour des travaux d'isolation dans le cadre du dispositif intercommunal du fonds de soutien à l'immobilier d'entreprise.

## HABITAT

Le règlement de l'opération dite « Façades » est validé. Ce dispositif, sur 5 ans, s'inscrit dans l'opération programmée de rénovation de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU). **Des aides jusqu'à 6 000 € pourront être attribuées aux habitants** (50% Communauté de communes+ 50% Commune). Cela concerne des zones centrales définies de 9 communes. Ce dispositif commun entre l'EPCI et les communes volontaires est le fruit d'une belle collaboration qui vise à valoriser nos centres-bourgs.

## PATRIMOINE INTERCOMMUNAL

Une convention de servitude de passage, de raccordement et d'entretien d'une canalisation d'eaux pluviales pour la Société LEGRAND est validée dans le cadre des travaux de la cuisine centrale portés par l'EPHAD de Châlus



# L'essentiel du conseil communautaire

25/11/2025

Salle des fêtes - Flavignac

## Les élus du conseil communautaire ont adopté à l'unanimité l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 octobre 2025, le conseil valide l'inscription au contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) de la tranche 3 de l'aménagement de la place de la République portée par la commune de Néron.

## FINANCES

Jean-Marie Massy, Vice-président en charge des finances, fait un point sur la situation financière de la collectivité. L'exercice 2025 devrait se clôturer avec un excédent de fonctionnement sur le budget principal. Emmanuel Dexet, Président de la Communauté de communes, souligne, qu'une nouvelle fois cette année, la maîtrise des dépenses a permis de maintenir la bonne santé financière de la collectivité malgré un contexte budgétaire national tendu. Même si le budget 2026 de l'Etat reste incertain et que des coupes financières pour les collectivités sont annoncées, il souhaite que les budgets 2026 de la Communauté de communes soient votés avant les élections municipales de mars, notamment pour permettre la poursuite sans interruption des projets engagés. Les budgets restent prévisionnels, ils pourront être ajustées aux priorités des prochains élus.

Une décision modificative sur le budget annexe « Ordures ménagères » est adoptée pour correspondre à la nouvelle modalité de facturation du SYDED sur les déchèteries. Le montant de la participation reste inchangé. Par ailleurs, suite à un délai de prescription, 4 622,69 € de retenues de garantie sur un ancien marché public seront reversés sur ce budget annexe.

## RESSOURCES HUMAINES

### Protection Sociale Complémentaire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 les collectivités ont l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire – volet santé des agents. Pour ce faire la collectivité adhérera au contrat collectif MNT porté par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne et apportera une participation de 20 € brut par mois aux agents qui adhéreront à ce contrat.

Un poste d'assistant de prévention à temps partiel (10h30 hebdomadaire) est créé. Le recrutement se fera conjointement avec la communauté de communes Val de Vienne afin de proposer un temps complet.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Un avenant au contrat opérationnel de mobilité avec le Région Nouvelle-Aquitaine est acté afin d'actualiser sa « feuille de route ». Ce contrat-cadre de 6 ans permet aux EPCI, n'ayant pas pris la compétence d'organisation de la mobilité, de mettre en place des services de mobilité locale et de bénéficier d'un financement régional en partenariat avec la Chataigneraie Limousine.

## HABITAT

Le règlement d'intervention pour l'aide intercommunale à la réhabilitation des logements communaux, dernier volet de l'OPAH-RU, est adopté. L'objectif est la rénovation de 15 immeubles communaux de centre-bourg (hors Châlus et Néron) sur la durée de l'OPAH-RU (2025-2030). Un budget total de 300 000 € (60 000 € par an) sera consacré à ces aides aux communes.

## SERVICE AU PUBLIC

Au plan national, la diminution des médecins généralistes va se poursuivre jusqu'en 2030 et les pratiques des médecins évoluent vers plus d'équilibre vie privée / vie professionnelle, moins d'heures travaillées, la recherche d'un exercice salarié et non libéral. Sur notre territoire, l'offre de soins se dégrade avec notamment plusieurs départs à la retraite effectifs et annoncés de médecins généralistes. Un centre de santé pourrait permettre d'enrayer cette situation. Sur proposition du Président, une étude de faisabilité pour la création d'un centre intercommunal de santé va être lancée. Cette étude peut bénéficier d'un maximum de 50% de subvention auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de Petites villes de demain.

En complément, la Communauté de communes va s'abonner à la plateforme DOCTRIPPER qui favorise le recrutement des professionnels de santé en les mettant en relation avec des professionnels installés et en valorisant les services offerts par notre territoire.

## ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les travaux pour la création d'une voie d'accès à la zone d'activités de Fontanille (Châlus) depuis la RN21 vont pouvoir débuter. Le conseil autorise la signature du marché de travaux, d'un montant de 195 766,70€ HT, avec l'entreprise choisie lors de la commission d'appel d'offre. Le chantier démarra au premier trimestre 2026.

La création de la la zone d'activités à Betour (Janailhac) se poursuit. Le conseil autorise la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour préparer les travaux d'aménagement des différentes nouvelles parcelles.

Et sur la zone d'activités de Saint Maurice les Brousses, le Président est autorisé à signer une convention de servitude de passage avec ENEDIS pour l'enfouissement d'un câble électrique traversant une parcelle de la communauté de communes et permettre le raccordement d'un terrain sur lequel s'installe une nouvelle entreprise.

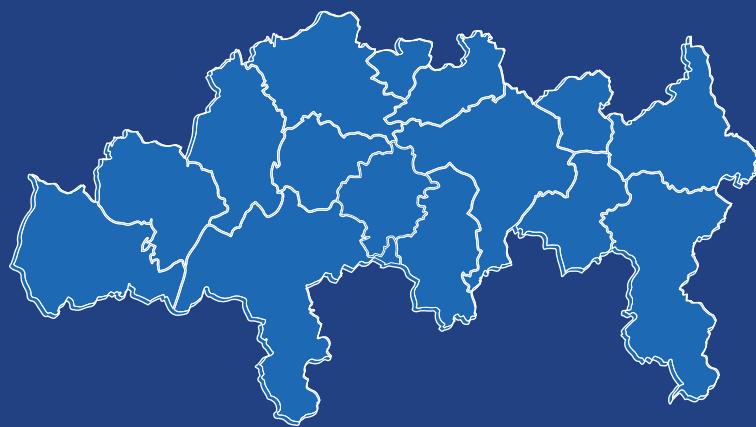
## COMMISSIONS

La commission culture s'est réunie le 12 octobre 2025.

À l'occasion d'un point sur les travaux de la commission Transition écologique et énergétique, Loïc Gayot, Vice-président, présente la charte intercommunale pour le développement des énergies renouvelables. Cette charte sera proposée au vote lors du conseil communautaire du 16 décembre 2025.

## INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre du Programme départemental de l'habitat (PDH), la Communauté de communes a accompagné 4 nouveaux dossiers de travaux d'adaptation du logement à l'autonomie de la personne et 3 dossiers de rénovation énergétique pour un montant de 3 498 €.



## Comment sont élus les conseillers communautaires ?

*En mars prochain, nous serons amenés à voter aux élections municipales. Vos représentants au conseil communautaire seront élus en fonction de la taille de votre commune. Ils éliront ensuite parmi eux, le président et les vices-présidents de la communauté de communes.*

### Dans les communes de 1 000 habitants et plus

**Les candidats aux sièges de conseiller communautaire sont présentés sur une liste différente de celles des candidats aux fonctions de conseiller municipal mais figurent sur le même bulletin de vote** (article L273-9 du code électoral). Les listes de candidats aux sièges de conseiller communautaire doivent respecter les conditions suivantes :

- les candidats doivent figurer dans le même ordre que celui de la liste de candidats aux élections municipales et respecter l'alternance femme homme ;
- les candidats présentés dans le premier quart de la liste intercommunale doivent figurer, de la même manière et dans le même ordre, en tête de la liste municipale ;
- tous les candidats de la liste intercommunale doivent figurer au sein des trois premiers cinquièmes de la liste municipale.

### Dans les communes de moins de 1000 habitants

La loi du 17 mai 2013 distingue les communes de moins de 1 000 habitants et les autres communes.

Selon l'article L273-11 du code électoral : « **Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.** »

L'objectif recherché est de permettre que le maire et éventuellement le premier adjoint siègent au sein de l'assemblée communautaire.

Le conseil communautaire de la communauté de communes est composé par accord local des conseils municipaux des communes membres, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6-1 du CGCT. La répartition des sièges s'établit comme suit :

Bussière-Galant	3 sièges
Les Cars	2 sièges
Châlus	4 sièges
Dournazac	2 sièges
Flavignac	2 sièges
Janailhac	2 sièges
Lavignac	1 siège + 1 suppléant
Meilhac	2 sièges
Nexon	6 sièges
Pageas	2 sièges
Rilhac Lastours	1 siège + 1 suppléant
Saint Hilaire les Places	2 sièges
Saint Jean Ligoure	2 sièges
Saint Maurice les Brousses	2 sièges
Saint Priest Ligoure	2 sièges
Total :	35 sièges



Inscription sur les listes électorales avant le **6 février 2026 minuit**

# JOURS DE COLLECTE DES PRINCIPAUX SÉCTEURS

(en cas de doute ou si vous ne retrouvez pas votre secteur, contactez nous au 05 55 78 67 94)

<b>BUSSIÈRE-GALANT</b>	<b>JANAILHAC</b>	<b>MARDI SEMAINE ROSE : Les 4 Vents</b> <b>MERCREDI SEMAINE ROSE : La Chausserie, Le Moulin de Firbeix,</b> Les 4 Routes <b>MERCRIDI SEMAINE JAUNE :</b> <b>BUSSIÈRE BOURG 1 : Av. des Pradelles, Av. du Plan d'eau, Av. Richard Coeur de Lion, Place Ch. de Gaulle, Place 19 mars 62...</b> <b>BUSSIÈRE GARE, ST NICOLAS COURBEYF, SÉCTEURS SUD / OUEST :</b> Asac, Contentigne, Fayollas, Joffrey, Mandieras, Le Mazet, La Goursaline, Le Fournial, La Petite Rivaille, La Rivaille, Le Pinsaud, Le Pont Détruit, Peyrussas... <b>VENDREDI SEMAINE ROSE :</b> <b>SECTEUR NORD : Aurin, Chambertie, La Gacherie, Lambaudie, Lérodie, Le Rouile</b> <b>BUSSIÈRE BOURG 2 : Rapissat, Av. de Limoges, Lotissement des Vergnes, Rue des Roitelets</b> <b>VENDREDI SEMAINE JAUNE :</b> <b>SECTEUR EST : Brumas, La Renaudie, Bay, Charbonnier, Les Pradelles, Chateaurennon, La Grange, Le Grand Bois, Les Borderies, Les Viales, Montesseau, Poulinat, Valotte</b> <b>MARDI SEMAINE JAUNE : Les Petites Chevailles, Vaudeix</b> <b>VENDREDI SEMAINE ROSE : BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX</b> <b>VENDREDI SEMAINE JAUNE : Les Borderies</b> <b>CHÂLUS</b>	<b>MARDI SEMAINE ROSE : BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX</b> <b>JEUDI SEMAINE JAUNE : Chamessouze, Plaud</b> <b>LAVIGNAC</b>	<b>LUNDI SEMAINE JAUNE : BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX</b> <b>JEUDI SEMAINE JAUNE : Pont de Lafarge</b> <b>SAINTE-JEAN-LIGOURE</b>	<b>LUNDI SEMAINE JAUNE : TOUTE LA COMMUNE</b> <b>MARDI SEMAINE JAUNE : TOUTE LA COMMUNE</b> <b>SAINT-MAURICE-LES-BROSSES</b> <b>MARDI SEMAINE ROSE : Mimolle, Chez Trois Quart</b> <b>JEUDI SEMAINE ROSE : BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX</b> <b>SAINT-PRIEST-LIGOURE</b>	<b>LUNDI SEMAINE JAUNE :</b> La Bouenne, La Croix Ste Vélerie, Noyeras, La Forêt, Les Moulins, Le Moulin des Moulins <b>JEUDI SEMAINE ROSE :</b> <b>CENTRE BOURG ET SÉCTEURS NORD / EST : rue A. Furéaud (n° 4, 6, 15, 15bis, 19 et 21) le Brouillet, Le Courdein, Étang de la Lande, La Grange, Montezol, Le Mas, Le Plantadis, Les Réserves, Sazerat, Varnet...</b> <b>SÉCTEUR OUEST : Aixette, Biard, Sallas, Les Gannes</b> <b>GARE : Av. Jean Jaurès, rue G. Brassens, rue A. Furéaud (sauf n° 4, 6, 15, 15bis, 19 et 21), rue M. Bastié...</b> <b>SÉCTEUR SUD : Route de la Meyze, Stade, La Jaye, Lauzet, Les Vanneaux, Valette, Veyrinas, Les Grillères</b> <b>VENDREDI SEMAINE JAUNE : Bellevue d'Aixette, Bosmaraèche, Le Pêcher, Valeix, Viallette</b> <b>PAGEAS</b>	<b>MARDI SEMAINE ROSE :</b> <b>SECTEUR NORD : chez Combes, Gabillou, Les Cimes, Les Ourgeaux, Maître Antony</b> <b>MARDI SEMAINE JAUNE :</b> <b>SECTEUR NORD : Chenevières, Chez Eynard, Chomaz, La Grande Vergne, La Jourdanie / Basse Jourdanie, La Ribière, Le Mas / Moulin du Mas, Paybonnieux, Tirvallias</b> <b>VENDREDI SEMAINE ROSE : BOURG ET AUTRES HAMEAUX</b>	<b>MARDI SEMAINE ROSE : Fargeas</b> <b>MERCREDI SEMAINE JAUNE : Gouhaud</b> <b>DOURNAZAC</b>	<b>LUNDI SEMAINE ROSE :</b> <b>SECTEUR EST : Chazelas, La Ribière, Lafarge, Le Buisson, Le Pârisseix, Le Pont des Chèvres, Leugratte, Montosier, Route de Rihac, Rue Brouillet, Rue de la Petite Ribière</b> <b>MARDI SEMAINE JAUNE : BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX</b>	<b>RILHAC-LASTOURS</b>	<b>VENDREDI SEMAINE JAUNE : TOUTE LA COMMUNE</b> <b>SAINT-HILAIRE-LES-PLACES</b>	<b>LUNDI SEMAINE JAUNE : L'Etang Juge, Les Renaudies, Pont de Lafarge</b> <b>SAINTE-JEAN-LIGOURE</b>	<b>MARDI SEMAINE JAUNE : TOUTE LA COMMUNE</b> <b>SAINT-MAURICE-LES-BROSSES</b> <b>MARDI SEMAINE ROSE : Mimolle, Chez Trois Quart</b> <b>JEUDI SEMAINE ROSE : BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX</b> <b>SAINT-PRIEST-LIGOURE</b>	<b>MARDI SEMAINE ROSE :</b> Boucouonur, Freyssinet, L'Hôpital, La Bellaudie, La Cour, Route de Janailhac, La Croix d'Hervy, La Jugie, La Ribière, Les Lièvres, Le Bancraud, Le Bois de Bely, Le Fraiseix, Le Vergnol, Les Texonnières, Les Trois Hommes, Masgontier, Pampaly, Puymie, Tourdon, Violezex <b>MARDI SEMAINE JAUNE :</b> <b>BOURG ET SÉCTEUR NORD : Babaud, Château Elyas, La Côte, La Garenne, La Plagne, Lageas, Le Goulet, Le Mourier, Le Thiel, Leyssenne, Pleinjoubaud</b>	<b>Quelques conseils :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Présentez votre bac plein pour limiter le nombre de levées ;</li><li>Déposez-y uniquement des déchets non recyclables pour réduire le poids facturé ;</li><li>Sortez votre bac la veille au soir du jour de collecte et retriez-le de la voirie dès que possible ;</li><li>Pensez à l'entretien de votre bac en le lavant régulièrement pour améliorer le vidage et l'hygiène ;</li><li>Présentez votre bac couvercle fermé, sans tasser les sacs ;</li><li>Les sacs déposés à côté ou sur le bac ne sont pas collectés.</li></ul>	<b>Horaires déchèteries</b> <a href="http://www.syded87.org">www.syded87.org</a>	<b>S Y D E D</b> HAUTE-VIENNE tous écocitoyens !	<b>N</b> exon	<b>Rihac</b>	<b>Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h-11h45 / 14h-17h15</b> <b>Les Ganes-Route</b> <b>d'Oradour sur Vayres</b>	<b>Du mardi au samedi : 9h-11h45 / 14h-17h15</b> <b>4, avenue Garibaldi</b> <b>06 20 91 21 45</b>
<b>BUSSIÈRE-GALANT</b>	<b>RILHAC-LASTOURS</b>	<b>VENDREDI SEMAINE JAUNE : TOUTE LA COMMUNE</b> <b>SAINT-HILAIRE-LES-PLACES</b>	<b>LUNDI SEMAINE JAUNE : BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX</b> <b>JEUDI SEMAINE JAUNE : Chamessouze, Plaud</b> <b>LAVIGNAC</b>	<b>LUNDI SEMAINE JAUNE : BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX</b> <b>JEUDI SEMAINE JAUNE : Pont de Lafarge</b> <b>SAINTE-JEAN-LIGOURE</b>	<b>LUNDI SEMAINE JAUNE : TOUTE LA COMMUNE</b> <b>MARDI SEMAINE JAUNE : TOUTE LA COMMUNE</b> <b>SAINT-MAURICE-LES-BROSSES</b> <b>MARDI SEMAINE ROSE : Mimolle, Chez Trois Quart</b> <b>JEUDI SEMAINE ROSE : BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX</b> <b>SAINT-PRIEST-LIGOURE</b>	<b>LUNDI SEMAINE JAUNE :</b> La Bouenne, La Croix Ste Vélerie, Noyeras, La Forêt, Les Moulins, Le Moulin des Moulins <b>JEUDI SEMAINE ROSE :</b> <b>CENTRE BOURG ET SÉCTEURS NORD / EST : rue A. Furéaud (n° 4, 6, 15, 15bis, 19 et 21) le Brouillet, Le Courdein, Étang de la Lande, La Grange, Montezol, Le Mas, Le Plantadis, Les Réserves, Sazerat, Varnet...</b> <b>SÉCTEUR OUEST : Aixette, Biard, Sallas, Les Gannes</b> <b>GARE : Av. Jean Jaurès, rue G. Brassens, rue A. Furéaud (sauf n° 4, 6, 15, 15bis, 19 et 21), rue M. Bastié...</b> <b>SÉCTEUR SUD : Route de la Meyze, Stade, La Jaye, Lauzet, Les Vanneaux, Valette, Veyrinas, Les Grillères</b> <b>VENDREDI SEMAINE JAUNE : Bellevue d'Aixette, Bosmaraèche, Le Pêcher, Valeix, Viallette</b> <b>PAGEAS</b>	<b>MARDI SEMAINE ROSE :</b> <b>SECTEUR NORD : chez Combes, Gabillou, Les Cimes, Les Ourgeaux, Maître Antony</b> <b>MARDI SEMAINE JAUNE :</b> <b>SECTEUR NORD : Chenevières, Chez Eynard, Chomaz, La Grande Vergne, La Jourdanie / Basse Jourdanie, La Ribière, Le Mas / Moulin du Mas, Paybonnieux, Tirvallias</b> <b>VENDREDI SEMAINE ROSE : BOURG ET AUTRES HAMEAUX</b>	<b>MARDI SEMAINE ROSE : Fargeas</b> <b>MERCREDI SEMAINE JAUNE : Gouhaud</b> <b>DOURNAZAC</b>	<b>LUNDI SEMAINE ROSE :</b> <b>SECTEUR EST : Chazelas, La Ribière, Lafarge, Le Buisson, Le Pârisseix, Le Pont des Chèvres, Leugratte, Montosier, Route de Rihac, Rue Brouillet, Rue de la Petite Ribière</b> <b>MARDI SEMAINE JAUNE : BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX</b>	<b>RILHAC-LASTOURS</b>	<b>VENDREDI SEMAINE JAUNE : TOUTE LA COMMUNE</b> <b>SAINT-HILAIRE-LES-PLACES</b>	<b>LUNDI SEMAINE JAUNE : L'Etang Juge, Les Renaudies, Pont de Lafarge</b> <b>SAINTE-JEAN-LIGOURE</b>	<b>MARDI SEMAINE JAUNE : TOUTE LA COMMUNE</b> <b>SAINT-MAURICE-LES-BROSSES</b> <b>MARDI SEMAINE ROSE : Mimolle, Chez Trois Quart</b> <b>JEUDI SEMAINE ROSE : BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX</b> <b>SAINT-PRIEST-LIGOURE</b>	<b>MARDI SEMAINE ROSE :</b> Boucouonur, Freyssinet, L'Hôpital, La Bellaudie, La Cour, Route de Janailhac, La Croix d'Hervy, La Jugie, La Ribière, Les Lièvres, Le Bancraud, Le Bois de Bely, Le Fraiseix, Le Vergnol, Les Texonnières, Les Trois Hommes, Masgontier, Pampaly, Puymie, Tourdon, Violezex <b>MARDI SEMAINE JAUNE :</b> <b>BOURG ET SÉCTEUR NORD : Babaud, Château Elyas, La Côte, La Garenne, La Plagne, Lageas, Le Goulet, Le Mourier, Le Thiel, Leyssenne, Pleinjoubaud</b>	<b>Quelques conseils :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Présentez votre bac plein pour limiter le nombre de levées ;</li><li>Déposez-y uniquement des déchets non recyclables pour réduire le poids facturé ;</li><li>Sortez votre bac la veille au soir du jour de collecte et retriez-le de la voirie dès que possible ;</li><li>Pensez à l'entretien de votre bac en le lavant régulièrement pour améliorer le vidage et l'hygiène ;</li><li>Présentez votre bac couvercle fermé, sans tasser les sacs ;</li><li>Les sacs déposés à côté ou sur le bac ne sont pas collectés.</li></ul>	<b>Horaires déchèteries</b> <a href="http://www.syded87.org">www.syded87.org</a>	<b>S Y D E D</b> HAUTE-VIENNE tous écocitoyens !	<b>N</b> exon	<b>Rihac</b>	<b>Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h-11h45 / 14h-17h15</b> <b>Les Ganes-Route</b> <b>d'Oradour sur Vayres</b>	<b>Du mardi au samedi : 9h-11h45 / 14h-17h15</b> <b>4, avenue Garibaldi</b> <b>06 20 91 21 45</b>



**Calendrier 2026 de collecte des déchets**

Pays de Nesson  
Ponts de Châlus  
*communauté de communes*

Pôle Environnement : 05 55 78 67 94 - environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr  
[www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr)

Pour les **jours fériés**,  
merci de vous reporter aux  
indications du calendrier

DÉCEMBRE 2025							JANVIER 2026						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7							4
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
29	30	31					26	27	28	29	30		31

FÉVRIER 2026						
L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS 2026						
L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

AVRIL 2026						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
			6 →	7	8	9
			13	14	15	16
			20	21	22	23
			27	28	29	30

MAI 2026						JUIN 2026					
L	M	M	J	V	S	L	M	M	J	V	S
						1	2	3	4	5	6
4	5	6	7	8		9	10	8	9	10	11
11	12	13	14	15		16	17	15	16	17	18
18	19	20	21	22		23	24	22	23	24	25
25	26	27	28	29		30	31	29	30		

JUILLET 2026					
L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31	

AOÛT 2026						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

SEPTEMBRE 2015						
L	M	M	J	V	S	
			1	2	3	4
			5	6	7	8
			9	10	11	12
			13	14	15	16
			17	18	19	20
			21	22	23	24
			25	26	27	28
			29	30		

OCTOBRE 2026							NOVEMBRE 2026						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
							1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29

DÉCEMBRE 2026					
L	M	M	J	V	S D
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
14	15	16	17	18	19
21	22	23	24	25	26
28	29	30	31		

FÉVRIER 2027						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

En 2026, votre jour  
de collecte ne change pas

Cochez votre jour de collecte :  Lundi

**Pensez à sortir votre bac la veille au soir**